

**PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE
ÉLECTION PARTIELLE - SCRUTIN DU JEUDI 18 FÉVRIER 2021
POUR LE REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DES PERSONNELS
DU COLLÈGE A – SECTEUR DROIT, ÉCONOMIE, GESTION (DEG)
À LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE (CFVU)
DU CONSEIL ACADÉMIQUE (CAC)**

LE PRÉSIDENT,

- Vu l'article D 719-28 du code de l'éducation,
- Vu l'arrêté du président n°2021-05-DAGAP du 18 janvier 2021 portant organisation d'une élection partielle pour le remplacement d'un représentant des personnels du collège A - secteur Droit, Économie, Gestion (DEG) à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du Conseil Académique (CAC),
- Vu l'absence de proposition d'assesseurs de la part du candidat en présence,
- Vu la consultation du Comité Électoral Consultatif (CEC) en date du 11 février 2021,

ARRÊTE

Article 1

Conformément aux dispositions prévues à l'article 14 de l'arrêté électoral susvisé, la composition du bureau de vote est arrêtée comme suit :

Présidente : Florence DECUYPER, directrice des affaires générales et d'aide au pilotage

Assesseurs : Natalia ERMILOV

Claudia NIVOIX

Article 2

Le présent arrêté sera affiché en zone présidence.

Il sera également consultable sur le recueil des actes et des décisions à la rubrique « actes réglementaires » sur le site internet de l'université par le menu accès rapide ou via la plateforme e-doc de l'université – Affaires Juridiques – rubrique « actes réglementaires ».

Il sera transmis à monsieur le Recteur de région académique, Chancelier des universités.

Article 3

Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Avignon, le 11 février 2021

Le Président d'Avignon Université,

Philippe ELLERKAMP



Transmis au recteur de région académique, chancelier des universités et publié le 15 FEV. 2021